AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-7-71 193447

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)

Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 - ARRAS

C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Supplément n° 3 au N° 130

19 Juillet 1971

CARPOCAPSE DES FRUITS A PEPINS

Les sorties de papillons, en nette regression dans la plupart des secteurs, se sont poursuivies jusqu'aux alentours du 10 Juillet. L'activité de ponte de ces derniers a été très intense en raison des températures exceptionnellement élevées. Cependant, les éclosions larvaires issues de ces pontes ont été d'intensité moyenne. Les éclosions importantes se sont situées du 8 au 15 Juillet. Elles ont été aisement combattues par des traitements appliqués conformement aux indications de notre précédent bulletin en date du 6 Juillet.

D'autres éclosions, d'ailleurs plus réduites, sont susceptibles de se produire jusqu'aux alentours du 25 Juillet dans la plupart des secteurs. Elles seront encore d'importance notable dans les secteurs les plus froids de notre circonscription où, à la différence des autres situations, un vol intense a pu être observé en élevage du 1er au 12 Juillet.

Il convient donc de poursuivre la protection des vergers et ceci plus particulièrement dans les secteurs les plus froids du Nord et du Pas-de-Calais jusque vers le 25 Juillet.

Dans tous les cas, choisir de préférence un insecticide polyvalent pouvant avoir un certain effet vis à vis des populations de pucerons ou même d'acariens présentes dans certains vergers.

PUCERONS - ACARIENS

En cas de pullulation notable, il peut être opportun d'intervenir à l'aide d'un insecticide ou acaricide spécifique.

TORDEUSE DE LA PELURE

Des vols importants de papillons ont pu être observé il y a quelques jours dans certains vergers. Les éclosions larvaires correspondantes devraient se situer fin Juillet début Aout.

OIDIUM DU POMMIER

Se reporter aux indications données dans notre bulletin du 6 Juillet. On pourra profiter du traitement dirigé contre le carpocapse pour assurer la protection contre cette maladie.

SITUATION MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

A la suite des nombreuses pluies de la fin Juin qui ont provoqué d'intenses repiquages, une nouvelle évolution, aisement prévisible, a été observé du 3 au 5 Juillet dans la plupart des secteurs.

Localement, les pluies du 5 Juillet ont pu assurer de nouvelles contaminations. Le dernier traitement conseillé en date du 1er Juillet a pu éviter de telles contaminations.

Depuis le 5 Juillet et dans la plupart des situations, les conditions climatiques sont devenues, jusqu'à présent, défavorables à l'évolution de l'épidémie qui s'est ainsi stabilisée presque partout à l'exception des zones ou les rosées ou brouillards matinaux ont entretenu, dans un feuillage particulièrement dense, des conditions climatiques particulières favorables à une extension plus ou moins rapide de la maladie là où des taches et foyers existaient déjà.

Les températures exceptionnellement élevées de la première décade de Juillet ont pu en partie amoindrir la virulence du champignon sans pour autant aboutir à une stérilisation complète des taches.

Il ne faut pas perdre de vue que toute pluie susceptible d'entrainer une humidité élevée durant au moins 15 à 18 heures est susceptible d'entrainer des contaminations si le feuillage n'est pas correctement protégé.

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

28

Tournez s'il-vous-plait.

Dans la pratique, et là où l'on désire prolonger la végétation au maximum, réaliser un nouveau traitement fongicide soigné dès l'amorce du retour à un temps humide et doux.

Intervenir dans les 4 à 6 jours qui suivent chaque pluie persistante pouvant être à l'origine d'une humidité élevée pendant au moins 15 à 20 heures et ceci en cas de temps normalement chaud.

Là encore, nous vous conseillons de vous reporter aux termes de notre bulletin du 1er Juillet.

D'une façon générale, nous pouvons indiquer que l'état actuel de la tubérisation est très inégal suivant les régions et les cultures. Le développement de la tubérisation est tantôt très actif dans certaines situations tantôt moyen ou réduit dans d'autres.

DORYPHORES

Surveiller les cultures afin d'intervenir, le cas échéant, en cas de pullulation notable. Rappelons que le traitement ne doit être réalisé que sur des larves ayant la grosseur d'un grain de blé.

DESSICATION DES MAUVAISES HERBES AVANT LE MOISSONNAGE BATTAGE DES CEREALES VERSEES

Afin d'obtenir la destruction des mauvaises herbes, de faciliter le passage de la barre de coupe et d'obtenir un abaissement du taux d'humidité de la récolte, certains agriculteurs peuvent être tentés d'utiliser des produits à base de diquat.

L'application de ce produit, à raison de 2 à 3 l/ha de produit commercial dans 500 à 800 litres d'eau, 4 à 7 jours avant la date prévue pour la récolte, peut présenter de réels avantages.

Rappelons cependant qu'en aucun cas, les céréales destinées à la malterie ou à la consommation humaine, ne doivent être traitées.

L'emploi de ce produit n'est autorisé uniquement que pour les céréales cultivées pour la production de semences ou destinées à l'alimentation du bétail.

PUCERONS SUR HARICOTS

Les températures exceptionnellement élevées de ces derniers jours ont été favorables au développement des pucerons dont les foyers, en nombre plus ou moins importants, sont observés depuis déjà quelques temps dans les cultures de haricots.

Si ce n'est déjà fait, des traitements peuvent s'avérer nécessaires. N'employer que des produits autorisés sur cultures légumières et figurant à la rubrique "Pucerons" de notre édition générale n° 126 de Mars.

On pourra, en dehors de la floraison, donner la préférence à un produit à action de choc, doué d'un effet endothérapique et possédant par ailleurs une faible remanence tel que, par exemple, le Mévinphos.

Dans tous les cas, respecter scrupuleusement les délais d'emploi des produits avant récolte ainsi que les prescriptions légales touchant la protection des abeilles.

TEIGNE DU POIREAU

L'activité de ce papillon peut se poursuivre jusqu'en fin Juillet début Aout. Se reporter aux indications données dans notre bulletin du 6 Juillet.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux,

P.COUTURIER

Les Contrôleurs
chargés des Avertissements Agricoles,

G. CONCE et D. MORIN.

Dernière Note : Bulletin n° 130 - Supplément n° 2 en date du 6 Juillet 1971.